

**AVIS A LA POPULATION**

**RÉUNION D'INFORMATION PRÉALABLE A LA**

**RÉALISATION D'UNE ÉTUDE D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT**

**COMMUNE DE TINLOT**

**Projet de catégorie B (projet soumis à étude d'incidences sur l'environnement)**

**OBJET :** Electrabel SA informe la population qu’elle prévoit d’introduire une demande de permis unique relative à un projet éolien décrit ci-après, qui s’inscrit dans le cadre de la politique européenne, nationale et régionale de réduction des émissions de gaz à effet de serre:

**Projet « Tinlot Extension »**

Implantation de **3 éoliennes** accompagnées de leurs auxiliaires, d’une cabine de tête, de chemins d’accès, d’aires de montage et la pose de câbles électriques sur la commune de Tinlot et de Clavier de part et d’autre de la N63. Ce projet vient en extension du parc éolien existant de 5 éoliennes sur la Commune de Tinlot.

Ce projet est développé en partenariat avec Luminus SA.

A cet effet, et conformément aux articles D.29-5, D.29-6, R.41-2 et R.41-5 du livre 1er du Code de l’Environnement, Electrabel SA et Luminus SA vous invitent à participer à la réunion d’information préalable qui sera organisée **le jeudi 9 décembre 2021 à 19h00 en la salle communale “le tilleul’ rue du Village, 70 à Ramelot.**

Ce projet est soumis à étude d’incidences sur l’environnement (EIE) en vertu de l’AGW du 4 Juillet 2002 arrêtant la liste des projets soumis à étude d’incidences et des installations et activités classées.

**Cette réunion d’information a pour objet :**

**1. de permettre à Electrabel SA, en sa qualité de demandeur, de présenter son projet ;**

**2. de permettre au public de s’informer et d’émettre ses observations et suggestions concernant le projet ;**

**3. de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l’étude d’incidences ;**

**4. de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur et afin qu’il en soit tenu compte lors de la réalisation de l’étude d’incidences.**

Chacun est invité à adresser ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant les projets ainsi que présenter les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu’il en soit tenu compte lors de la réalisation des études d’incidences, par écrit au Collège Communal de Tinlot, Rue du Centre, 19, 4557 TINLOT (avec une copie à Electrabel SA, à l’attention de Loïc Biot, Boulevard Simon Bolívar 34 à 1000 Bruxelles), et ce dans un délai de 15 jours à dater du jour de la tenue de la réunion, soit jusqu’au 24 décembre inclus, en y indiquant ses nom et adresse.

**Mesures Covid-19 :**
Les mesures sanitaires habituelles seront mises en place afin d’assurer notamment le respect de la distanciation sociale.

Faisant suite aux nouvelles décisions gouvernementales, il nous est conseillé de vous demander un Covid Safe Ticket (CST) pour pouvoir assister à cette réunion.

Pour toute demande complémentaire, merci de contacter:

|  |  |
| --- | --- |
| **Demandeur du permis** | **Bureau d’études agréé pour l’EIE** |
| **Electrabel S.A.** | **CSD INGENIEURS CONSEILS SA** |
| Monsieur Loïc BIOT : Loic.biot@engie.com  | Madame Gaëlle Herremans: g.herremans@csdingenieurs.be |
| Boulevard Simon Bolivar, 34 – 1000 Bruxelles | Avenue Prince de Liège 72 - 5100 Namur |